

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 AVRIL 2023 À 18H30

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra Salle du Conseil Municipal de la Ville de Saumur aux date et heure indiquées, ci-dessus,

Vous trouverez, ci-joints, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

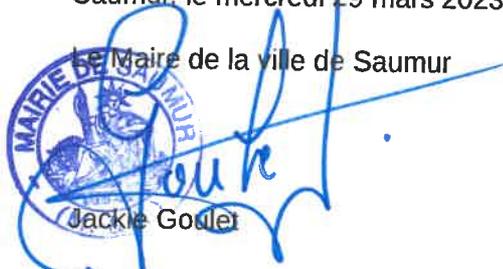
- 0 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2023
- 1 Admissions en non-valeur de créances éteintes
- 2 Fiscalité Directe Locale - Année 2023 - Fixation du taux de la Taxe d'Habitation
- 3 Budget 2023 - Décisions Modificatives
- 4 Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 - Demandes de Subventions
- 5 Constitution d'un groupement de commande permanent et à la carte entre la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et ses communes membres
- 6 Rucher école - Demandes de subventions
- 7 Exercice 2023 - Attributions de subventions
- 8 Vente de biens mobiliers supérieurs à 4 600 euros
- 9 Demande de renouvellement de l'agrément pour l'accueil de volontaires en service civique
- 10 Personnel municipal – modification du tableau des emplois et des effectifs
- 11 Mise à disposition de personnel entre le Centre communal d'action sociale et la Ville de Saumur

- 12 Adhésion SIEML- Groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergie - Convention
- 13 4 rue des sablons à Bagnaux – acquisition d'une parcelle appartenant à Monsieur ESNAULT et Madame BLANCHARD
- 14 Copropriété Centre Halles – Galerie marchande – Place Saint-Pierre à Saumur – Acquisition de deux cellules commerciales appartenant à la SAS Cour des Baumettes (sous réserve)
- 15 Aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité : Approbation du règlement d'intervention commerce plus
- 16 Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet – Elaboration du projet – Avis du conseil municipal
- 17 Convention relative à la mise en œuvre de la mission de prévention spécialisée par l'association ASEA (Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) 2023 - Approbation
- 18 Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Maine-et-Loire (CDAD49) – Renouvellement de la convention constitutive

COMPTE RENDU DES DECISIONS prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par le Conseil Municipal le 3 juillet 2020, en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saumur, le mercredi 29 mars 2023

Le Maire de la ville de Saumur



Jackie Goulet

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).